

Le 13 juin 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le Mardi 13 juin à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de madame Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
 Richard Handfield - district #2
 Samuel Champagne - district #3
 Patrick Beauchamp - district #4
 Barbara Legault - district #5
 Chantal Chartrand - district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 mai 2023**
- 3.- **CORRESPONDANCE**
 - 3.1- Aucun
- 4.- **ADMINISTRATION**
 - 4.1- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2023
 - 4.2- Dépôt du rapport financier 2022
 - 4.3- DÉPÔT Rapport de Mme la Maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport des auditeurs externe
 - 4.4- Adoption/Règlement 492-01-23 amendant le règlement numéro 492-19 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000 \$
 - 4.5- Comité d'aide alimentaire des Patriotes/ Contribution financière
 - 4.6- Marina BO-BI-NO/ Entente relative à l'utilisation et à la gestion de la rampe de mise à l'eau municipale/Autorisation de signature
 - 4.7- Demande de suspension et de rescision de la résolution CA-230321-322 pour le SEJ-18 du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaires des Mille-Iles (CSSMI)/ Appui au comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Iles (CSSMI)
 - 4.8- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2023/ Adoption
- 5.- **LOISIRS**
 - 5.1- Politique de contribution financière de l'athlète d'élite/Octroi d'une bourse à titre de soutien financier/Recommandation
 - 5.2- Entente intermunicipale relative à l'aréna Olympia entre la Ville de Deux-Montagnes et la Municipalité de Pointe-Calumet/ Autorisation de signature
 - 5.3- Motion de félicitations / Jasmine Faucher

6.- VOIRIE

6.1- Reconstruction des ateliers municipaux/Services professionnels en ingénierie/Adoption de la soumission

7.- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1- Autorisation à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes de procéder au processus d'appel d'offres professionnel visant la confection des plans et devis pour les travaux de remplacement du dégrilleur de la station d'épuration des eaux et du remplacement du revêtement extérieur d'une portion du bâtiment technique

8.- URBANISME

8.1- Comité consultatif d'urbanisme/29-05-2023/adoption du procès-verbal

8.2- Dérogation mineure #2023-01/Approbation

8.3- Adoption/Règlement numéro 307-14-23 amendant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille de tarification des permis et certificats

8.4- Adoption/ Règlement 513-23 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

8.5- Adoption/Règlement 308-85-23 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de réviser une disposition concernant les constructions accessoires et d'y intégrer la notion de bâtiment accessoire

8.6- Avis de motion/Règlement 308-86-23 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille des normes et usages P-1 106 et une définition.

8.7- Adoption/ Projet de règlement 308-86-23 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille des normes et usages P-1 106 et une définition

9.- SÉCURITÉ

9.1- Aucun

10.- VARIA**11.- RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE****12.- COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE****13.- COMMUNICATION DES CONSEILLERS****14.- PÉRIODE DE QUESTIONS****15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

23-06-081

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2023

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 9 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-083

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2023

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 31 mai 2023 au montant de 138 496,59 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2023 au montant de 662 020,99 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-084

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le rapport financier et le rapport des auditeurs au 31 décembre 2022 de la Municipalité de Pointe-Calumet, présentés par Raymond Chabot Grant Thornton, soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT RAPPORT DE MME LA MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNE

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport des auditeurs externes.

23-06-085

ADOPTION/RÈGLEMENT 492-01-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 492-19 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 15 800 000 \$

ATTENDU que les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 492-01-23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000 \$ pour réaliser les travaux de sécurisation et de rehaussement de la digue de la phase IV;

ATTENDU qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le règlement 492-01-23 amendant le règlement numéro 492-19 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000 \$, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-086

COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES PATRIOTES/ CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'une aide financière au montant de 1 000 \$ soit octroyée à l'organisme le Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes, afin de combler leurs besoins et de leur permettre de continuer leur mission de cueillette, de transformation et de distribution de nourriture aux personnes en situation précaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-087

MARINA BO-BI-NO/ ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION ET À LA GESTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec la Marina BO-BI-NO afin d'établir les engagements respectifs quant à l'utilisation et à la gestion de la rampe de mise à l'eau municipale.

Cette entente est valide pour une durée d'un an et entre en vigueur à la date de signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-088

DEMANDE DE SUSPENSION ET DE RESCISION DE LA RÉOLUTION CA-230321-322 POUR LE SEJ-18 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES MILLE-ILES (CSSMI)/ APPUI AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ILES (CSSMI)

CONSIDÉRANT que le CA de la CSSMI a adopté une nouvelle politique organisationnelle des services de garde SEJ-18;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique amènera des changements ayant des impacts importants pour les nombreuses familles calumet-pointoises qui utilisent présentement le service de garde et le service de dîneurs;

CONSIDÉRANT qu'une hausse de coût significative est à prévoir pour les familles qui doivent utiliser la période du dîner;

CONSIDÉRANT que le comité de parents du CSSMI a adopté une résolution unanime demandant au CA du CSSMI la suspension et la rescision de la résolution CA-230321-322 pour la SEJ-18;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'appuyer le comité de parents du CSSMI qui par sa résolution CP-230504-2041 demande que le Conseil d'administration du CSSMI :

- Suspende et rescinde la décision CA-230321-322 pour la SEJ-18;
- Maintienne le statu quo en ramenant la situation à ce qu'elle était avant l'adoption de cette politique pour tous les établissements de son territoire;
- Suspende les décisions en lien avec la politique, prises par les conseils d'établissement suite à l'adoption de la SEJ-18;
- Reprenne la consultation sur la politique auprès de toutes les instances du CSSMI;
- Rende public le calculateur qui a été donné aux directions pour effectuer le calcul du coût réel dans leur milieu et s'assure que le calcul fourni inclut non seulement les dépenses admissibles mais aussi les revenus;
- Mène une étude de faisabilité pour appuyer les modifications proposées au niveau des coûts et des effectifs;
- Permette l'ajout d'un forfait familial dans la SEJ-18 suite aux propos du ministre de l'Éducation.

QUE la présente résolution soit envoyée au Conseil d'administration du CSSMI et à toutes les villes desservies par celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Mme Sonia Fontaine, déclare ses intérêts dans l'engagement d'un membre de sa famille et, par conséquent, s'abstient de participer aux délibérations.

23-06-089

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023/ ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE la liste es employés syndiqués engagés pour la saison 2023, soit adoptée :

Employé temporaire:

Aide à la voirie, aux loisirs et à l'entretien : Marc Lajoie - 13 avril 2023

Employés saisonniers:

Préposé à la voirie : Jean-Jacques Bérubé - 13 avril 2023

Personnes salariées étudiantes:

Camp de jour - à compter du 9 juin 2023

Coordonnatrice : Sabrina Lauzon-Turpin

Assistant coordonnateur : Charles Sénécal

Éducatrice spécialisées :

Clémence Grimard-Mongrain

Laurie-Ève Harvey

Odessa Pilon

Pénélope Sansregret

Animateurs :

Alexia Poirier

Ariane Frappier

Dalia Lavoie
 Dana Caron
 Daphnée Cayer
 Debbie Collins
 Léa Zankoul
 Léia Scott
 Lily-Rose Mandanici
 Lorik Bérubé
 Lydia Patenaude
 Maeva Franco
 Maité Ménard
 Marie-Claude Sénécal
 Marie-Pier Trudeau-Buteau
 Megan Poirier
 Meghan Pellerin
 Melinda Demers
 Olivia Auger
 Olivier Corso-Demers
 Rebecca Giroux
 Romane Gravel
 Samuel Arsenault
 Yassine Ennakhili
 Vitaliia Kravtsova
 Ginger Beauséjour

Animateurs remplaçants :

Lily-Anne Dicaire
 Suleyman Ennakhili

Piscine - à compter du 9 juin 2023

Gérante : Laurie-Anne Bossé

Assistante-gérante : Émilie Boulet

Sauveteurs :

Alexis Thomas
 Cassandre Genest
 Jalianne Berthiaume-Patterson
 Norick Clément-Soudry
 Sarah Provost
 Tamara Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise du siège de Madame la maire, Sonia Fontaine ainsi que de la présidence de la séance.

23-06-090

POLITIQUE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ATHLÈTE
 D'ÉLITE/OCTROI D'UNE BOURSE À TITRE DE SOUTIEN
 FINANCIER/RECOMMANDATION

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'athlète d'élite;

ATTENDU qu'Alexandra Perreault-Soudeyns, athlète d'élite dans la discipline de cheerleading dans les compétitions mondiales pour l'année 2023, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de contribution financière de l'athlète d'élite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet octroie à cet athlète d'élite, une bourse de 300 \$, qui représente le montant annuel, attribué à un athlète et ce, à titre de soutien financier à l'élite, pour sa participation dans sa catégorie. Une seule demande annuelle par athlète est acceptée.

QU'une motion de félicitations lui soit également adressée pour participation et l'obtention du titre de "Champion mondial et Canadien" dans leur catégorie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-091

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ARÉNA OLYMPIA ENTRE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES ET LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/ AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-Calumet ne possède pas d'aréna sur son territoire;

ATTENDU la volonté politique des autorités municipales de Deux-Montagnes et de Pointe-Calumet de partager afin de fournir le service d'un aréna à un coût raisonnable pour leurs citoyens;

ATTENDU que les parties désirent se prévaloir des dispositions sur les ententes intermunicipales de la *Loi sur les Cités et les Villes* (article 468 à 469.1) et des dispositions du *Code municipal du Québec* (article 569 à 624);

ATTENDU que cette entente permettra aux citoyens de Pointe-Calumet inscrits à l'Association du hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes et à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes d'être considéré au même titre que ceux de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lors de l'inscription à ces deux activités et que de plus, pourront participer gratuitement aux activités de patins et de hockey libre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la maire, madame Sonia Fontaine et la directrice générale, madame Chantal Pilon, à signer l'entente intermunicipale relative à l'aréna Olympia entre la Ville de Deux-Montagnes et la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-092

MOTION DE FÉLICITATIONS / JASMINE FAUCHER

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à Madame Jasmine Faucher du Club Gym-Plus, pour sa participation et l'obtention d'une médaille d'argent lors des derniers championnats de l'Est du Canada, et ce, dans la discipline de gymnastique artistique et sports de trampoline.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX/SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par invitation, pour des services professionnels en ingénierie, relativement à la reconstruction des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) offres de services, comme suit :

- Parallèle 54 - Expert conseil
- Goupe Civitas

CONSIDÉRANT que selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est Parallèle 54 - Expert conseil, soit 28,16 points;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le contrat soit accordé à la firme Parralèle 54 - Expert conseil, au montant de 51 500\$ excluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie, relativement à la reconstruction des ateliers municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION À LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-
MONTAGNES DE PROCÉDER AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES
PROFESSIONNEL VISANT LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LES
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR DE LA STATION
D'ÉPURATION DES EAUX ET DU REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR D'UNE PORTION DU BÂTIMENT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT les enjeux reliés à la présence d'une quantité importante de filasses dans les étangs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accroître les capacités de capture des détritrus au niveau du système de prétraitement des eaux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le maintien de l'actif de la station d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT l'étude d'avant-projet par la firme d'ingénieurs-conseil GBi en relation avec le remplacement du dégrilleur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'autoriser la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes à procéder au processus d'appel d'offres professionnel visant la confection des plans et devis pour les travaux de remplacement du dégrilleur de la station d'épuration des eaux et du remplacement du revêtement extérieur d'une portion du bâtiment technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/29-05-2023/ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 29-05-2023, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-096

DÉROGATION MINEURE #2023-01/APPROBATION

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2023-01 soumise comme suit :

Demande numéro 2023-01

Immeuble visé : Lot : 2 127 604
Adresse : 328, 28^e avenue

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour objet de permettre que la galerie latérale existante soit implantée à 0.80 mètre de la limite de propriété latérale plutôt qu'à 1.5 mètre tel que prescrit à l'article 6.11.6 du règlement de zonage 308-91. et ce, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 29 mai 2023, informant le Conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2023-01 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-097

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 307-14-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 307-14-23 modifiant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille de tarification des permis et certificats;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le règlement 307-14-23 modifiant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille de tarification des permis et certificats, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-098

ADOPTION/ RÈGLEMENT 513-23 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 513-23 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le règlement 513-23 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-099

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-85-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE RÉVISER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES ET D'Y INTÉGRER LA NOTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-85-23 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement 308-85-23 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de réviser une disposition concernant les constructions accessoires et d'y intégrer la notion de bâtiment accessoire, soit adopté sans changement;

QUE l'avis public du règlement 308-85-23 soit affiché sur le territoire de la Municipalité, aux endroits habituels, et publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 308-86-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 ET LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES NORMES ET USAGES P-1 106 ET UNE DÉFINITION.

Un avis de motion est donné par le conseiller Samuel Champagne qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille des normes et usages P-1 106 et une définition..

23-06-100

ADOPTION/ PROJET DE RÈGLEMENT 308-86-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 ET LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES NORMES ET USAGES P-1 106 ET UNE DÉFINITION

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le projet de règlement 308-86-23 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille des normes et usages P-1 106 et une définition, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame la Maire répond aux questions de la séance précédente posées par le conseiller Richard Handfield.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Mme Chantal Chartrand fait part de la possibilité aux jeunes ayant un bal de finissant de communiquer avec la maison des jeunes afin de se faire offrir une robe ou habit. Elle rappelle l'importance de ne pas jeter les lingettes jetables dans les toilettes car celles-ci causent des dommages aux systèmes d'épuration des eaux usées.

M. Serge Bédard rappelle aux citoyens d'aller chercher la vignette pour la descente de bateaux située sur le boulevard Proulx.

M. Patrick Beauchamp expose les activités de la St-Jean qui auront lieu au parc Gravel le 23 juin à compter de 18h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Carrière
Mme Marie-Josée Arsenault
M. Cédric Boileau
M. Kevin Pagé
M. Mcconkey
Mme Maude Saindon
M. David Lamontagne

23-06-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h57, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale